

---

[Imprimer](#)

## **Un ensemble de 567 logements à réhabiliter à Paris**

Image

---

## **La RIVP a publié une consultation pour la maîtrise d'œuvre complète d'un ensemble immobilier occupé de 567 logements et 18 commerces situé à Paris (12e arrondissement).**

L'ensemble immobilier Saint Mandé II, géré par la RIVP, est composé de deux entités différentes : le groupe 1091 qui regroupe 257 logements, 6 commerces et une loge pour une surface habitable de 16 512 m<sup>2</sup> ; le groupe 3002 qui compte 310 logements, 5 boxes auto, 12 commerces et 5 loges situés pour une surface habitable de 21 799 m<sup>2</sup>. Le bailleur a lancé une consultation pour la réhabilitation de ces deux sites mis en service respectivement en 1926 et en 1934.

Un premier marché avait été conclu en 2016 mais il a été décidé de le relancer afin "d'adapter la mission de maîtrise d'œuvre à l'évolution des exigences de la RIVP en termes de programme de travaux et d'orientation stratégique : emploi de matériaux biosourcés, économie circulaire, confort d'été et îlot de fraîcheur, gestion écologique de nos espaces verts, animation de chantier et gestion des locataires", indiquent les documents de marché.

### **Livraison en 2028**

Les travaux devront respecter la circulaire plan climat ville de Paris de 2022, la certification NF habitat, un label Rénovation 150 et une performance max de 150 kWh/m<sup>2</sup>Shon/an. Le programme comporte notamment le ravalement de façades, le remplacement des menuiseries extérieures et des occultations, l'isolation-rénovation des toitures, la mise en place d'une VMC hygroréglable de type B, le traitement des sous-faces de plancher sur locaux non chauffés. S'agissant des logements, il est prévu le remplacement des portes palières, la réfection des pièces humides, la mise en sécurité électrique, la mise en place de robinets thermostatiques et le regroupement des chambres de bonne.

La maîtrise d'œuvre devra aussi assurer l'amélioration de l'accessibilité, la mise en sécurité électrique et les embellissements des parties communes, de même que la création de locaux ordures ménagères et vélos, l'amélioration du projet paysager et le traitement du confort d'été des espaces extérieurs.

Le calendrier prévisionnel envisage la réalisation des travaux de mars 2025 à mars 2028.

[Consulter l'avis](#)